

Procès-Verbal Bureau directeur

Du 05/06/2023 à Laval

Présents : Marina BRETON – Nicolas SORIN – Valérie BREUX – Armel COCAUD – Vanessa MAHE – Alexandre SAINT-ANDRE – Thomas SERRAND - Florian CRIBIER - Bernard PINÇON – Eric GIBON

Invités : Jean-Pierre TRIPOTEAU (non-votant)

Ordre du jour :

- Répartition des engagements des équipes jeunes régions.
U13 une place en septembre puis 1 place en janvier. Choix sur dossier par la Ligue en partenariat avec la commission technique départementale qui propose puis validation finale par la ligue.
- ➔ Proposition par le CD 53 du Pays de Laval Basket en féminin et de l'US Laval en masculin.
- Pour les catégories de U15 à U18 (masculin et féminin) :
Pour les places devant être attribuées par le Comité Départemental par l'intermédiaire des TQR en septembre et sur dossier en janvier. Du fait du nombre insuffisant de places dévolues à notre département et dans le respect du maillage territoriale : La priorité sera donnée aux équipes des clubs non représentés en région dans la même catégorie d'âge au détriment des équipes réserves ou de l'une des équipes de l'entité ayant déjà une équipe qualifiée en région pour la saison à venir ou en cours.
- ➔ Le bureau exceptionnel de ce jour, a voté à l'unanimité cette proposition pour la saison 2023/2024.

Question diverse :

- Processus pour les clubs de payer l'affiliation par Hello asso ?
Pas d'obligation au niveau départemental. Non appliqué pour le CD53.

**Le Secrétaire Général,
Alexandre SAINT-ANDRÉ**

